



## Communiqué Presse Intersyndicale employeur·euse·s et salarié·e·s sur les annonces d'une coupe brutale et massive des aides au spectacle vivant du Conseil départemental de l'Hérault

Nous n'acceptons pas cette décision qui constitue une défaite de la pensée. Cette prise de position politique va mettre un secteur en très grand danger de disparition, sacrifier un rempart majeur contre la radicalisation des esprits, priver le public héraultais de spectacles, de concerts, d'expositions, de manifestations dans les salles et l'espace public, et de festivals tout au long de l'année.

Depuis plusieurs semaines, nous sommes alerté·e·s d'une possible suppression du budget "culture" du département de l'Hérault. Nous apprenons par l'intermédiaire du journal Libération, le 28 janvier 2025, que cette baisse est bien confirmée. Le démenti de Monsieur Mesquida paru hier soir, signifiant que la baisse ne serait que de 48% est fallacieux, il omet de préciser que ces 48% représentent 100% des aides allouées au spectacle vivant, hors Établissements Publics (EPIC, EPA), c'est-à-dire aux lieux de culture, équipes de création, artistes, qui se voient, une fois encore, mis en situation de précarité.

En outre, il semblerait que cette décision ait été prise au mépris de tout débat avec les élu·e·s et les personnels du Département. Comme l'a été celle de l'an dernier, portant sur l'arrêt du prêt de matériel scénique. Depuis un an, suite à la fermeture brutale du Théâtre d'Ô, nous n'avons eu de cesse de demander des rendez-vous, d'alerter sur l'annulation des dispositifs et la fermeture de lieux.

Nous, professionnel·le·s de la culture, réuni·e·s en intersyndicale, sommes scandalisé·e·s par cette annonce. D'autant plus scandalisé·e·s que cette déclaration, dans le climat politique actuel, émane d'un élu dont le parti politique (PS) est habituellement un soutien fort des actions artistiques et du service public de la culture.

Nous rappelons que dans la présentation de la politique culturelle 2023-2028 du département de l'Hérault, Kléber Mesquida et Marie-Pierre Pons déclaraient : "Si la culture favorise les cohésions humaines et territoriales, l'épanouissement des individus, l'émancipation des citoyens, elle est aussi un secteur économique porteur d'emplois et d'attractivité pour le territoire", "Le Département de l'Hérault entend promouvoir une culture accessible à tous." ou encore que "Le Département de l'Hérault s'engage dans une politique culturelle responsable au regard des enjeux contemporains

environnementaux et climatiques. La recherche de l'excellence peut trouver des traductions dans les savoir-faire locaux, l'éveil de la curiosité et le développement de l'esprit critique contribuent à l'émancipation de citoyens acteurs de leur présent et de leur futur."

Cette décision, en plus d'être inique, est anti-démocratique. La culture est un bien commun. Le service public de la culture permet à toutes et à tous d'exercer ses droits culturels, droits par ailleurs intégrés aux dans les lois NOTRe et LCAP.

Au vu de la situation économique actuelle et de la fragilité de notre écosystème déjà ébranlé par des prises de position similaires, nous nous indignons de cette prise de décision unilatérale et de ce mépris qui engendrera, *in fine* :

- un vaste plan social qui aura des conséquences sur l'ensemble des secteurs économiques. Si elles sont actés, ces mesures violentes et sans précédent porteront non seulement atteinte à l'emploi artistique et l'intermittence du spectacle dont plus de 10 000 personnes dépendent (ainsi que leur famille) et sont un véritable suicide d'un tissu économique large d'emplois directs et indirects liés aux lieux de spectacle, aux festivals, au tourisme, aux café/bars/restaurants, aux espaces de vie sociale, aux actions culturelles pour les publics dit empêchés, petite enfance, etc.
- l'annulation de programmations et la réduction drastique de l'offre artistique et culturelle. L'arrêt des subventions dans notre secteur signifie l'augmentation des prix des billets pour toute manifestation artistique et culturelle. Du simple au quadruple. L'accès aux salles et aux événements ne serait alors réservé qu'aux personnes les mieux dotées financièrement.
- la fermeture des lieux intermédiaires où une majorité des équipes artistiques du département de l'Hérault créent et se produisent en permettant aux publics de découvrir la diversité des propositions artistiques locales.
- la mise à l'arrêt d'une partie des actions culturelles, c'est-à-dire des interventions, projets, ateliers et stages que les artistes mettent en œuvre au sein d'établissements accueillant des personnes empêchées, ou isolées, en direction des établissements scolaires, de santé ou socio-culturels.

Le budget du Conseil Départemental sera voté définitivement entre le 24 et le 26 mars 2025.

Nous sommes déterminé·e·s et resterons mobilisé·e·s jusqu'à ces dates pour qu'une telle proposition ne soit pas votée par les élu·e·s départementales·aux.

Nous sollicitons de manière urgente des rendez-vous auprès de l'ensemble des partis représentés au sein du conseil départemental.